

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE CHOU SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir,	Omnibus.
4 — 30 — —	Express.
3 — 47 — —	matin, Poste.
9 — 14 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — —	matin, Omnibus.
6 — 23 — —	soir, Omnibus.
10 — 11 — —	Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.

7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE

Un journal annonce que M. le baron de Hubner vient d'arriver à Paris, chargé d'une mission diplomatique de la part du gouvernement autrichien. La Patrie déclare qu'elle croit savoir que M. le baron de Hubner, qui se trouve en France depuis plusieurs jours déjà, n'y est venu que pour des intérêts purement privés.

Le même journal parle de l'intervention armée de l'Autriche dans les affaires de l'Italie comme d'une décision que cette puissance aurait prise récemment. La Patrie répond que cette allégation n'est pas justifiée; les dernières informations de Vienne annonçant au contraire que le gouvernement autrichien a l'intention de maintenir sa position défensive en Italie et d'attendre, pour agir, qu'elle soit attaquée dans ses lignes. — Havas.

Un télégramme de Turin annonce que le roi Victor-Emmanuel a rappelé son ministre, et que le gouvernement sarde a immédiatement rappelé le sien.

Une autre dépêche de Turin annonce la clôture de la chambre après le vote d'adresse d'hommage et de remerciement au roi. D'un autre côté, deux adresses, l'une à S. M. l'Empereur des Français, l'autre au roi Victor-Emmanuel, ont été signées à Orvieto. Le vote de la Sicile aura lieu le 29. Celui de Naples reste toujours fixé au 21, et c'est, dit-on, après ce vote que Victor-Emmanuel entrera à Naples.

La question de savoir si les prêtres et les religieux de profession doivent être admis à voter à Naples vient d'être tranchée par le dictateur dans le sens affirmatif.

On écrit de Turin que, par suite des manifestations éclatantes des populations de Palerme et de Messine, le pro-dictateur Mordini a décrété que les Siciliens voteront le 21 octobre, par la voie du suffrage universel.

C'est donc dimanche que dans tout le royaume a dû se décider la grande question qui agite l'Italie. Le télégramme dit que l'enthousiasme est grand en Sicile.

Nous n'oserions dire qu'il en soit de même à Na-

ples, où les partis, disent diverses correspondances, se déchirent avec plus de fureur que jamais. Il faut espérer que cette animation tombera lorsque les résultats du vote seront connus.

Le Corriere mercantile de Gènes croit que M. Bertani est revenu à Naples.

Après le télégraphe de Turin, celui de Berlin dit que le prince régent part le 20 pour Varsovie. On sait que M. de Schleinitz devait y accompagner son souverain.

Il paraît qu'une indisposition subite empêche le premier ministre de Prusse de se rendre à l'entrevue; c'est simplement un sous-secrétaire d'Etat qui ira à la place du ministre des affaires étrangères.

(Le Pays.)

L'empereur de Russie est arrivé à Varsovie, le 20 octobre, à quatre heures trois quarts du soir. Il a été accueilli avec le plus grand enthousiasme par la foule immense qui l'attendait sur son passage. L'empereur d'Autriche habitera seul le palais de Lazienka. L'empereur de Russie et le prince régent de Prusse logeront au Belvédère.

Une dépêche de Vienne, du 21 octobre, porte que demain (22), on doit publier les lois fondamentales de la monarchie autrichienne, et le rétablissement de l'ancienne constitution hongroise.

Un grand chancelier de Hongrie sera nommé.

Des modifications ont lieu dans la composition du cabinet.

Le ministre de l'intérieur et celui des cultes seraient dissous et il sera créé un ministère du commerce.

Le général Benedeck ainsi que les archiducs Albert et Guillaume seraient envoyés en Italie.

Enfin, des garanties constitutionnelles seraient données. — Havas.

Une dépêche de Madrid du 19 octobre, porte que le ministre des affaires étrangères est gravement malade.

La Reine, à l'occasion de l'attentat récent reçoit de nombreuses félicitations de souverains de l'Eu-

rope. La première reçue a été celle de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice des Français. Elle était très-affectueuse.

D'après une deuxième dépêche, du 20 octobre, la maladie du ministre des affaires étrangères aurait considérablement empiré. Le général O'Donnell est chargé du portefeuille *ad interim*.

La commission générale du budget est d'avis de procéder à la vente des mines de l'Etat. — Havas.

Le corps piémontais qui était dans la Marche d'Ancone, vient d'être transporté à Pescara et à Manfredonia, ports du royaume de Naples sur l'Adriatique.

Turin, 30 octobre. — Garibaldi a publié un memorandum dans lequel il soutient que l'alliance de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal et de la Russie est la seule manière de rendre impossible une guerre dans l'avenir.

Le journal officiel de Naples publie le décret de concession des chemins de fer napolitains à MM. Adami, Semmi et C<sup>ie</sup> qui doivent accepter les modifications que le parlement italien pourrait exiger.

Le roi Victor-Emmanuel est arrivé à Popoli.

Marseille, 29 octobre. — Une lettre de Gaëte, du 13, assure que Menotti et Garibaldi, fils du dictateur, ont succombé à leurs blessures; ce fait est douteux. L'autre fils de Garibaldi aurait été découvert parmi les prisonniers.

Le Protis était arrivé la veille, à Gaëte, avec 350 soldats; il retournera à Augusta prendre 500 soldats de la garnison de Baïa qui a capitulé. Gaëte est encombrée. Les vivres commencent à être rares.

Une dépêche de Naples, du 19 octobre, annonce qu'un engagement a eu lieu le 17 à Isernia entre une tête de colonne de l'armée piémontaise et les troupes napolitaines.

Les généraux Giotti et Douglas sont tombés entre les mains des Piémontais, qui ont, en outre, fait 50 officiers et 500 soldats prisonniers.

Le roi Victor-Emmanuel était, à la date du 19 octobre, à Castel di Sangro. — Havas.

## FEUILLETON

## LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

M<sup>lle</sup> la marquise de Brian, née de Launay d'Esparville, était une grande femme très-distinguée, maigre, froide, un peu sèche, mettait sa gloire à obéir au marquis, mais exigeant des autres pour elle-même le respect qu'elle portait au chef de la famille. Elle avait la religion du devoir. Elle était toute hiérarchie. Plus légitimiste que son mari, elle avait vu avec douleur la révolte qui avait chassé M<sup>lle</sup> la duchesse d'Angoulême, son idéal; mais elle n'en avait jamais rien témoigné, puisque le marquis l'avait acceptée.

Je crains que votre père ne se trompe, dit-elle à son fils un mois après Juillet, mais peut-être est-ce moi qui ai tort, et dans tous les cas il est le maître.

Comme on peut le voir, cette opposition n'était pas de nature à affaiblir l'autorité du marquis et elle eût même passé inaperçue sans l'appui turbulent et évaporé que lui apportait la comtesse de Némée, sœur du marquis.

Gâtée par les galanteries que lui avait values une beauté plus piquante que régulière, et qui avaient causé les seuls chagrins du comte de Némée, son mari: aussi légère de l'esprit que coquette de caractère, résistant

avec une rage sourde aux attaques de l'âge mûr, exclusivement occupée du soin de sa personne et de la lecture des romans galants du dix-huitième siècle, la comtesse de Némée, qui à l'âge de cinquante-cinq ans en avait à peine quarante passés et se disputait sans cesse avec le marquis, tout fier de porter à merveille ses soixante-trois ans (il s'en vantait souvent pour faire enrager sa sœur), la comtesse de Némée, disons-nous, ne voyait dans le monde qu'une chose, l'amour, ou, pour être plus exact, la galanterie.

Remplie des mauvaises lectures dont une partie de la génération précédente avait fait ses délices, cette Précieuse posthume en était restée à Crébillon le fils, à Parry et à la nouvelle Héloïse. Par une contradiction moins rare qu'on ne croit, rien ne la transportait plus que la constance et la passion de Saint-Preux, si ce n'est l'élegant dévergondage et les nombreuses aventures de Faublas. Malgré ses tendances à la chevalerie et aux grands sentiments, les modernes l'ennuyaient. Atala, René, Child-Harold et les autres héros du romantisme moderne parlaient une langue qu'elle ne voulait pas apprendre. Elle n'y mettait point tant de façon, en théorie du moins, et elle ne comprenait rien entre la sentimentalité des chevaliers des croisades ou les caprices et le petit libertinage discret des roués de la Régence. Grande dame d'ailleurs, aristocrate et vivant dans des nuages roses et bleus au milieu de chérubins bouffis et de

bergères de Watteau, elle avait cent fois payé les fredaines de son neveu, lui pardonnant tout, pourvu qu'il aimât des duchesses. Une mésalliance amoureuse l'eût trouvée sévère pendant... un quart-d'heure, c'est-à-dire tout autant qu'elle pouvait l'être.

Le marquis de Brian recevait beaucoup et comptait plusieurs amis intimes. Toutefois son amitié pour le comte de Renneville ne le cédait à aucun autre sentiment. A dix-huit ans à peu près ils avaient quitté ensemble leur patrie et souffert dans l'exil les mêmes douleurs. Depuis cette époque, une destinée à peu près pareille et des qualités solides, de mutuels services avaient entretenu entre les deux gentilshommes une affection consacrée par le temps et que les pensées secrètes du marquis tendaient à rendre plus indissoluble encore.

Un des rêves les plus caressés du marquis était le mariage de son fils Henri de Brian avec M<sup>lle</sup> Amélie, fille du comte de Renneville.

Depuis longtemps déjà le marquis avait laissé deviner sa pensée à son ami ainsi qu'à la comtesse de Renneville, et cette union réunissait à un tel degré toutes les convenances qu'il était difficile qu'elle ne vint pas à la pensée des deux familles; elle était pour ainsi dire indiquée par la situation.

M<sup>lle</sup> de Renneville, alors âgée de dix-huit ans, était une jeune personne charmante, d'une éducation parfaite touchant très-agréablement du piano, peignant le paysage,

Les nouvelles de Rome, du 16, annoncent que les Français ont occupé Valmontone et Galestrino. Des prêtres compromis et 600 habitants sont partis. Les Piémontais campent à dix lieues de Rome, près Rieti. On assure que les enrôlements pontificaux cessent. Lamoricière a été accueilli parfaitement par le Pape, mais il va rentrer en France.

On affirme d'un autre côté que M<sup>re</sup> de Mérode continue à faire le plus d'enrôlements qu'il peut, et il prétend que d'ici à deux mois, il aura réorganisé l'armée. Un bataillon français du 62<sup>e</sup> a occupé Tivoli le 10; Velletri, Valmontone, Frascati, Albano, Castello, Civita-Castellana, seront occupés par les Français, comme Viterbe. Toutes les recrues sont dirigées sur la province de Frosinone, sous les ordres du colonel Blumeusthil, ancien capitaine d'artillerie dans la division française à Rome. — Hayas.

M. Le baron de Schleinitz, ministre des affaires étrangères de Prusse, vient d'adresser à M. le comte Brassier de Saint-Simon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Turin, la dépêche suivante, en réponse au memorandum du cabinet de Turin, du 12 septembre.

Dans cette communication diplomatique, M. le baron de Schleinitz repousse sévèrement les principes sur lesquels le ministre du roi Victor-Emmanuel s'appuie pour justifier les actes du cabinet de Turin à l'égard de S. M. le roi des Deux-Siciles et de Sa Sainteté Pie IX.

La dépêche, en rappelant les principes traditionnels du droit des gens, exprime une désapprobation formelle de la politique suivie par M. de Cavour, mais il ne paraît nullement que cette désapprobation doive aller, comme quelques journaux l'avaient annoncé, jusqu'au rappel de Brassier de Saint-Simon.

La dépêche du ministre des affaires étrangères de S. A. R. le prince régent de Prusse porte la date du 13 octobre. Elle a donc été écrite depuis l'entrevue de ce prince et de S. M. la reine de la Grande-Bretagne. — Bousquet. (Le Pays.)

A. S., Exc. M., le comte Brassier de Saint-Simon, à Turin.

Monsieur le comte,

Le gouvernement de Sa Majesté le roi de Sardaigne, en nous faisant communiquer par l'intermédiaire de son ministre à Berlin le memorandum du 12 septembre, semble lui-même avoir voulu nous engager à lui faire part de l'impression que ses derniers actes et les principes d'après lesquels il a cherché à les justifier ont produite sur le cabinet de Son Altesse Royale M<sup>re</sup> le prince régent.

Si ce n'est qu'aujourd'hui que nous répondons à cette démarche, Votre Excellence aura su apprécier d'avance les motifs de ce retard. Car, d'un côté, elle sait combien nous désirons maintenir de bons rapports avec le cabinet de Turin, et, de l'autre, les règles fondamentales de notre politique sont trop présentes à son esprit pour qu'elle n'ait pas dû sentir la profonde divergence de principes que toute explication devait nécessairement constater entre nous et le gouvernement du roi Victor-Emmanuel.

Mais, en présence de la marche de plus en plus rapide des événements, nous ne saurions prolonger un silence qui pourrait donner lieu à des malenten-

das regrettables et jeter un faux jour sur nos véritables sentiments. C'est donc afin de prévenir des appréciations erronées que, d'ordre de S. A. R. M<sup>re</sup> le prince régent, je vous exposerai sans réserve la manière dont nous envisageons les derniers actes du gouvernement sarde et les principes développés dans son memorandum précité.

Tous les arguments de cette pièce aboutissent au principe du droit absolu des nationalités. Certes, nous sommes loin de vouloir contester la haute valeur de l'idée nationale. Elle est le mobile essentiel et hautement avoué de notre politique, qui en Allemagne aura toujours pour but le développement et la réunion dans une organisation plus efficace et plus puissante des forces nationales. Mais, tout en attribuant au principe des nationalités une importance majeure, le gouvernement prussien ne saurait y puiser la justification d'une politique qui renoncerait au respect dû au principe du droit. Au contraire, loin de regarder comme incompatibles ces deux principes, il pense que c'est uniquement dans la voie légale des réformes, et en respectant les droits existants, qu'il est permis à un gouvernement régulier de réaliser les vœux légitimes des nations.

D'après le memorandum sarde, tout devrait céder aux exigences des aspirations nationales, et toutes les fois que l'opinion publique se serait prononcée en faveur de ces aspirations, les autorités existantes n'auraient qu'à abdiquer leur pouvoir devant une pareille manifestation.

Or une maxime aussi diamétralement opposée aux règles les plus élémentaires du droit des gens ne saurait trouver son application sans les plus grands dangers pour le repos de l'Italie, pour l'équilibre politique et de la paix de l'Europe; en la soutenant, on abandonne la voie des réformes pour se jeter dans celle des révolutions.

Cependant c'est en s'appuyant sur le droit absolu de la nationalité italienne, et sans avoir à alléguer aucune autre raison, que le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne a demandé au Saint-Siège le renvoi de ses troupes non-italiennes, et que, sans même attendre le refus de celui-ci, il a envahi les Etats pontificaux, dont il occupe à l'heure qu'il est la majeure partie. Sous ce même prétexte, les insurrections qui éclatèrent à la suite de cette invasion ont été soutenues; l'armée que le Souverain-Pontife avait formée pour maintenir l'ordre public a été attaquée et dispersée. Et, loin de s'arrêter dans cette voie qu'il poursuit au mépris du droit international, le gouvernement sarde vient de faire donner l'ordre à son armée de franchir sur différents points les frontières du royaume de Naples, dans le but avoué de venir au secours de l'insurrection et d'occuper militairement le pays.

En même temps les chambres piémontaises sont saisies d'un projet de loi tendant à effectuer de nouvelles annexions en vertu du suffrage universel et à inviter ainsi les populations italiennes à déclarer formellement la déchéance de leurs princes. C'est de cette manière que le gouvernement sarde, tout en invoquant le principe de non-intervention en faveur de l'Italie, ne recule pas devant les infractions les plus flagrantes au même principe, dans ses rapports avec les autres Etats italiens.

Appelés à nous prononcer sur de tels actes et de tels principes, nous ne pouvons que les déplorer

profondément et sincèrement, et nous croyons remplir un devoir rigoureux en exprimant de la manière la plus explicite et la plus formelle notre désapprobation et de ces principes et de l'application que l'on a cru pouvoir en faire.

En vous invitant, Monsieur le Comte, à donner lecture de la présente dépêche à M. le comte de Cavour et à lui en laisser copie, je saisis cette occasion pour vous réitérer l'assurance, etc., etc.

SCHLEINITZ.

#### FAITS DIVERS.

D'après un rapport de M. le ministre des travaux publics, faisant par intérim les fonctions de ministre de l'intérieur, un décret impérial supprime la Gazette de Lyon.

Comment lutter contre la précision du garde-champêtre qui vient, devant la police correctionnelle, déposer sur un vol de légumes imputé à Roger, dit Godard? Cette précision ne s'est pas révélée tout d'abord; la déposition avait même un certain vague; qu'on en juge:

« Le prévenu était en possession de deux artichauts illégaux, et comme je l'avais aperçu la veille des sus-nommés, emportant des oignons clandestins que je le supposais avoir dérobés par le vol, je le conduisis chez monsieur le maire, auquel il reconnut la révélation d'avoir volé des carottes, que je les ai saisis, les oignons, comme pièce à conviction. »

Voyant l'incertitude jetée dans les esprits par cette déposition, Roger saisit l'occasion pour accabler le garde-champêtre, faisant ressortir avec ironie cette confusion de la possessivité d'artichauts illégaux, d'oignons clandestins dérobés par le vol et des carottes reconnues par la révélation, il dit: Ce vieux fonctionnaire ne sait même pas lui-même ce qu'il m'accuse; car, Messieurs, qu'est-ce que j'ai volé? c'est-y des artichauts, des oignons ou des carottes? Qu'il le dise, qu'il le dise.

Le garde-champêtre: Du moment que le délinquant constate ma déclaration officielle, je vais préciser dans les circonstances particulières du fait et cause qui amène le délit: Etant en tournée et me trouvant sur la route départementale n° 7, je vis le délinquant possessif de deux têtes d'artichauts; ayant reconnu que le délinquant était un voleur d'habitude des végétations d'antrui, pour l'avoir remarqué la veille en détention d'oignons suspects, je lui ai questionné sur les deux têtes comme il suit: Demande: Je vous ai vu sortir d'une pièce de terre ensemencée en oignons du nommé Flandrin Pierre, avec un panier rempli d'oignons? — Réponse: Oui, monsieur Garnaux, c'est vrai. — Demande: Etes-vous son domestique ou son serviteur à son service? — Réponse: Oui, monsieur Garnaux, je suis son domestique. — Demande: C'est faux. — Réponse: Vous en êtes un autre. — Demande: Aujourd'hui, je vous retrouve dans le même cas semblable, seulement c'est des artichauts.

M. le président: Enfin, il a avoué? Le garde-champêtre: Oui, Monsieur, et il a voulu même corrompre mes fonctions en achetant ma confiance. — Réponse: Monsieur Garnaux, c'est vrai, je vous ai menti; j'ai volé des artichauts au détriment du sieur Flandrin, et le panier d'oignons. — De-

lisant le roman à la mode et n'exagérant aucune toilette, ce qui lui donnait l'avantage d'une personnalité dont le bon goût était le principal caractère.

Très-blanche avec des cheveux et des yeux noirs assez expressifs, elle ne manquait pas d'esprit, et était en somme une fort jolie personne, très-distinguée, élevée dans les meilleurs principes et ornée d'une dot de cinq cent mille francs, ce qui ajoutait à ses charmes un prestige de plus.

Dans plusieurs circonstances, M. de Brian avait lancé au sujet de l'union des deux jeunes gens des allusions que M. de Renneville avait comprises. A diverses reprises, il avait parlé de manière à faire du comte le confident et en quelque sorte le complice de ses projets, complicité que le comte avait acceptée avec joie, et il était évident que ni l'un ni l'autre ne voyait d'obstacle à l'accomplissement d'une pensée qui était d'ailleurs celle des deux familles.

Il faut rendre cette justice aux deux objets de ces préoccupations matrimoniales, qu'ils étaient à l'égard l'un de l'autre dans une indifférence complète. A la familiarité un peu contenue de l'enfance avait succédé la politesse et le ton des gens comme il faut. Ignorants des projets du marquis, ainsi que Henri l'avait dit à l'abbé Morisset, ils n'en avaient pas moins songé tous deux à la possibilité d'un mariage, et cette idée n'avait point troublé leur sommeil ni fait battre leur cœur. M<sup>re</sup> de Renneville s'était

promis d'accepter le mari que lui choisirait son père; il lui semblait drôle que ce pût être Henri avec qui elle avait joué quelques années avant; mais après tout, c'était un homme du monde d'un ton exquis, d'un caractère agréable et d'une honorabilité parfaite.

Toutes les conditions exigées par les lois du monde s'y trouvaient, et M<sup>re</sup> de Renneville se résignait parfaitement à faire le bonheur de son mari, ce mari dût-il être son petit ami d'autrefois. Pendant quelque temps elle crut qu'on allait lui parler de cette affaire; il lui semblait avoir compris quelques-unes des allusions du marquis, mais rien n'étant venu, elle avait attendu, sachant bien qu'à dix-huit ans, quand on est jolie, riche et de grande famille, il n'y a point absolument de temps perdu.

Quant à Henri, avant de connaître Louise, il n'eût vu dans le mariage que le terme d'une vie de garçon très-moderée d'ailleurs, quelques visites de moins au club ou à l'écurie, du moins pendant quelque temps, et une certaine discrétion à des aventures qu'il n'aurait plus recherchées, mais qu'il n'était pas cependant décidé à éviter tout-à-fait.

Par un beau matin du mois de mai, c'est-à-dire à l'époque même où Henri fréquentait le plus assidument Rueil et ses environs, M. le marquis de Brian, après avoir jeté un coup-d'œil sur les journaux et déploré de concert avec son ami de Renneville l'opposition que faisaient au gouvernement certaines feuilles, M. de Brian, disons-

nous, jugea que le moment de s'ouvrir tout-à-fait sur des projets d'alliance était arrivé; en effet, Henri avait vingt-sept ans, Amélie dix-huit; rien ne devait retarder un établissement regardé par lui comme une affaire conclue, et après quelques préliminaires destinés à attirer l'attention de son ami:

— Mon cher Renneville, lui dit-il, savez-vous que j'ai soixante-trois ans? Savez-vous que vous en avez à peu près autant, et que, par conséquent, nous nous faisons vieux.

— Ma foi, mon cher, répondit M. de Renneville en riant, je ne suis point tout-à-fait de votre avis. Nous avons soixante-trois ans, en effet, mais nous sommes loin de les paraître, et l'on n'a jamais que l'âge qu'on paraît.

— Mon cher, vous vous flattez, et pour que je ne m'aperçoive pas trop de votre fatuité, vous me comprenez dans votre compliment, mais je ne l'accepte ni pour moi ni pour vous: nous sommes vieux, vous dis-je, et l'un de ces quatre matins nous serons remplacés par nos enfants qui nous enverront dans un village planter nos choux. Avez-vous déjà songé à cela, Renneville?

— En effet, reprit le comte qui vit immédiatement qu'il tendait la conversation, mon avenir et celui des miens est plus souvent que je ne le dis l'objet de mes préoccupations, et...

— Et vous n'avez rien à me dire à ce sujet, Renneville?

mande : Suivez moi chez le maire. — Réponse : Monsieur Garnaux, pardonnez-moi, je vous donne ce que je possède sur ma personne; environ 3 ou 4 fr.; j'ai déjà été puni pour avoir battu un gendarme; je me trouve dans une mauvaise position.

M. le président : En voilà assez. Qu'avez-vous à dire, Roger ?

Roger : Je fais abnégation des oignons : c'est vrai, j'en ai ramassé quelques-uns, vu qu'on les laissait perdre; mais pour les artichauts et les carottes, je les recuse, je n'en étais pas réduit là, Dieu merci; je les avais achetés pour mon déjeuner. Pour ce qui est d'acheter la conscience et corrompre le devoir de ce vieux fonctionnaire, je ne suis pas susceptible d'être capable de ces choses-là.

Le tribunal le condamne à six mois de prison; Roger se met à pleurer; il a peut-être gardé un oignon !  
(Gazette des Tribunaux.)

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Mardi dernier, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, un affreux accident est venu plonger dans le deuil une famille d'ouvriers de la commune de Candés.

Vers sept heures du soir, Louis Hermenou était occupé avec son père et Joseph Hermenou, son oncle, à extraire des pierres dans la carrière dite Carrière-sous-le-Vau, située dans la commune de Candés, lorsqu'un éboulement considérable s'est produit. Une masse de pierres, qui s'était détachée de la voûte sans qu'aucun indice eût pu faire prévoir le danger, est tombée sur Louis Hermenou et l'a entièrement couvert.

Cernés par les débris de l'éboulement, Hermenou père et son parent étaient dans l'impossibilité de secourir immédiatement Louis Hermenou. D'un autre côté, leurs cris pour appeler à leur aide n'auraient pu être entendus du dehors, l'endroit où ils se trouvaient étant éloigné de plus de 400 mètres de l'entrée de la carrière. Néanmoins ils ne perdirent pas courage et commencèrent le déblaiement avec activité. Après un travail de deux heures, la victime fut tirée de dessous les décombres.

Le corps du malheureux carrier présentait un spectacle affreux; les membres avaient été fracturés en plusieurs endroits: le crâne était entr'ouvert.

Surmontant la poignante émotion qu'un pareil tableau devait faire naître en lui, Hermenou père chargea sur ses épaules le corps de son fils, et l'ayant transporté jusqu'à son domicile, à Candés, il courut chercher un médecin; mais celui-ci ne put que constater le décès de Louis Hermenou, dont la mort avait dû être instantanée.

Louis Hermenou venait d'entrer dans sa quinzième année.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

Vendredi, à une heure de l'après-midi, une société nombreuse d'amateurs, parmi lesquels se trouvaient presque tous les officiers du 9<sup>e</sup> régiment de dragons, était réunie sur le Champ-de-Mars pour assister aux expériences très-curieuses de M. Alexandre Levesque.

M. Levesque est l'inventeur de la *lunette d'arrêt* qui permet de maîtriser les chevaux fougues et ombrageux sans violence ni douleur. Cet appareil, qui est spécialement bon pour le cheval d'attelage,

dénote, de la part de son inventeur, beaucoup d'études et sera, dans peu de temps, adopté pour tous les chevaux ombrageux. Il est également applicable aux chevaux de selle.

L'expérience a été faite, pour les chevaux d'attelage, sur un cheval très-ombrageux et qui ne passait qu'avec difficulté dans les flaques d'eau et sur du papier blanc posé à terre. Au moyen de l'appareil de M. Levesque, le cheval mis bientôt en confiance est passé sans résister sur le papier, dans l'eau et même sur une botte de paille enflammée.

Il est à regretter que le manque de chevaux vicieux n'ait pas pu fournir des expériences plus nombreuses et par conséquent plus concluantes.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

### VILLE DE SAUMUR.

#### Taxe municipale sur les chiens.

Le maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'honneur,

Vu la loi du 2 mai 1855, établissant une taxe municipale sur les chiens;

Vu l'art. 5 du décret impérial du 4 août suivant; Donne avis qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1860, et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1861, les déclarations des possesseurs de chiens seront reçues à la Mairie (*Bureau des Contributions*), tous les jours (*Fêtes et Dimanches exceptés*), de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

La taxe est due pour l'année entière et pour tous les chiens possédés au 1<sup>er</sup> janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque sont encore nourris par la mère.

Dans le but d'éviter toute méprise, le Maire rappelle aux possesseurs de chiens que les déclarations doivent avoir lieu *chaque année*, et qu'en conséquence, celles par eux faites les années précédentes ne les dispensent pas d'en faire une nouvelle cette année, à défaut de quoi ils seront passibles de la TRIPLE TAXE.

La taxe sera DOUBLÉE, si la déclaration est inexacte.

Dans le cas de récidive de défaut de déclaration, la taxe sera QUADRUPlée.

Elle sera TRIPLEE, si la récidive concerne une déclaration incomplète ou inexacte.

Le déclarant pour autrui devra justifier par un titre quelconque de son mandat.

Du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 1861, les demandes en rectification et les réclamations de toutes sortes, à faire depuis les déclarations, seront reçues au même bureau, aux heures et jours ci-dessus indiqués.

Le 15 janvier 1861, le registre d'inscription des dites demandes et réclamations sera irrévocablement clos.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 septembre 1860.

Le Maire, Député au Corps-Législatif,

LOUVEY.

### TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 18 octobre 1860, le prix du kilogramme de viande, première qualité, est fixé comme suit :

Bœuf ou vache. . . . . 1 fr. 05 c.

Veau. . . . . 1 15

Mouton. . . . . 1 45

— Ma foi non ! dit le comte avec une certaine hésitation.

— A moi, votre vieil ami ?

— A vous, mon vieil ami, je dirai que je songe comme vous à l'avenir de nos enfants, et peut-être ne vous tromperais-je pas en disant que j'espère de vous quelque confiance à ce sujet.

— Oui, mon ami, vous avez raison et j'ai en effet quelque chose à vous dire. Mais, ajouta le gentilhomme en se promenant selon sa coutume dans son cabinet, à quoi bon la diplomatie, les feintes pour en arriver à nous dire ce que nous pensons, ce que nous désirons tous deux, j'en suis sûr ?

— Eh parbleu ! fit de Renneville.

— Ainsi, mon vieux camarade d'émigration, mon Henri sera accepté par vous pour Amélie ?

Le comte tendit sa main à M. de Brian, qui la serra avec effusion.

— Il y a un an, dit-il, que cela devrait être fait, et vous savez bien que je n'ai jamais eu d'autre pensée.

— Oui, sans doute, répondit le marquis, mais Henri est encore jeune et j'eusse préféré qu'il ne se mariât qu'à trente ans; mais Amélie en a dix-huit et en vérité je ne puis vouloir lui laisser faire le compliment désagréable de « fille majeure », sans compter qu'elle n'eût probablement pas attendu le bon plaisir de ce rococo de marquis de Brian. Ainsi c'est convenu nous allons nous occu-

per de cette affaire. Parbleu ! voilà qui va me rajeunir.

— Et retarder précisément vos projets d'horticulture, fit le comte. A propos, reprit-il, vous savez ce que je donne à Amélie ?

— Oh ! oh ! s'écria de Brian, ne parlons point de cela, s'il vous plaît, c'est l'affaire de messieurs les tabellions, comme nous disions avant le règne du bon M. de Robespierre. Consultez la comtesse que je crois convertie, consultez aussi, si cela vous convient, M<sup>lle</sup> Amélie de Renneville, de qui j'ose espérer un acquiescement gracieux à nos desirs; quant à moi, je n'ai qu'à en parler à Henri, car la marquise a toujours considéré Amélie comme sa fille.

En conséquence de cette conversation et des résolutions qui y avaient été prises, le valet de chambre de M. de Brian vint un beau matin trouver le domestique de Henri et le chargea de prévenir son maître que le marquis désirait lui parler sur-le-champ.

C'était précisément le lendemain du jour où l'abbé Morisset avait si nettement mis un terme aux visites du jeune homme. Et si l'on veut remarquer que Henri, dans cette circonstance cruelle, le croyait le conseil de Louise et le messager des volontés de la jeune fille, on comprendra le désespoir dont il était accablé.

Après une nuit d'insomnie, Henri, en proie à cette agitation de l'âme que provoquent les grandes crises de la vie, s'était levé à l'aurore et discutait avec lui-même

### DERNIÈRES NOUVELLES.

Une dépêche de Naples, qui nous arrive au moment de mettre sous presse, nous annonce que la votation pour l'annexion a été faite dans la journée du 21, avec le plus vif enthousiasme, à Naples, dans les provinces et en Sicile.

Le résultat connu jusqu'à présent donne, pour la ville de Naples, quatre-vingt-dix mille voix en faveur de l'annexion. C'était à peu près le nombre des votants.

La dépêche ajoute que dans les provinces il y avait presque unanimité pour l'annexion.

Quant à la Sicile, on comptait sur le même résultat. La dépêche nous apprend seulement qu'on se portait en foule au bureau de votation.

S. M. Victor-Emmanuel a dû se mettre en marche pour Naples le 22, après s'être assuré que le suffrage universel l'appelait dans la capitale, et elle y arrivera, dit-on, le 27 octobre.

Une dépêche de Syrie annonce que M. le général de Beaufort d'Hautpoul vient de quitter Deir-el-Kamar pour entrer dans le Liban et y poursuivre les Droses qui se sauvaient devant lui. (*Le Pays*.)

Naples, 20. — La tête de colonne de Cialdini a rencontré et combattu à Isernia un corps de troupes napolitaines. 800 soldats, 50 officiers, un général et un drapeau, sont restés au pouvoir des Piémontais.

Vienne, 21 octobre, minuit. — Les décrets souverains sur la nouvelle organisation de l'empire ont été accueillis avec une grande faveur et une vive gratitude dans toute la monarchie. Vienne est dans la joie et a été brillamment et spontanément illuminé. Une ovation a été faite à l'empereur.

Des télégrammes de Pesth annoncent que l'enthousiasme est immense et général en Hongrie.

Le prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche près la cour des Tuileries, partira demain au soir pour se rendre à son poste. Son Altesse arrivera à Paris mercredi au soir, accompagnée de l'ambasadrice.

Madrid, 21 octobre. — La *Correspondencia* annonce comme étant décidé le rappel du ministre d'Espagne à Turin. — Havas.

### Sommaire de L'ILLUSTRATION du 20 octobre.

Revue politique de la semaine. — M<sup>sr</sup> Cœur, évêque de Troyes. — Courrier de voyage. Le marquis Pallavicino. — Marianna la Sangiovanara. — L'Anberge du Houx (Nouvelle). — Le château de Heidelberg. — Causerie dramatique. — Chasse au chevreuil. — M. Hersent. — Tir national. — Chronique musicale. — Agriculture. — Courses de Chantilly. — Le cèdre de Beaujon. — Le prince Miloch.

Gravures : M<sup>sr</sup> Cœur, évêque de Troyes. — Le marquis Pallavicino. — Le palais Angri-Doria à Naples. — Marianna la Sangiovanara. — Combat de Castelfidardo. — Château de Heidelberg. — Portail du palais de Otto-Henry. — Pavillon de Frédéric IV. — Chasses au chevreuil. (2 gravures). — M. Hersent, peintre d'histoire. — Tir national (2 gravures). — Le cèdre du jardin de l'atelier de M. Gigoux. — Michel Miloch, prince de Serbie. — Rébus.

les divers partis auxquels il voulait s'arrêter. La première pensée fut naturellement de confier au marquis l'état de son cœur et de demander son avis. Mais il en avait été de cette démarche comme de toutes celles dont la gravité et les difficultés échappent à l'esprit lorsque rien ne presse à les accomplir. On s'illusionne soi-même, on détruit, sans se soucier le moins du monde de la logique, les objections que l'on peut vous opposer, et l'espérance vous fait paraître facile ce qu'on désire. Il n'en n'est point de même lorsque le moment de la discussion arrive, lorsqu'on se trouve en face de la réalité. Henri en était là.

Sans doute il était de bonne foi en affirmant à l'abbé que la colère même de sa famille ne l'empêcherait pas d'épouser celle qu'il aimait, il ne prévoyait aucune difficulté, sous l'empire de ses desirs rien ne lui semblait plus naturel ni plus légitime que l'usage qu'il aurait pu être obligé de faire de ses droits. Il avait construit dans son imagination tout un système de justification de ses espérances qu'il comptait faire valoir avec toute l'éloquence des sentiments. Mais au moment d'aborder cette grande question, quand il se représentait son père, le marquis de Brian, auquel personne dans la famille n'avait eu l'idée de résister, lorsqu'il songeait aux effets de sa colère terrible, son cœur fut prêt de défaillir. Il eût un moment de désespoir sans limites.

(La suite au prochain numéro.)

**Marché de Saumur du 20 Octobre.**

Froment (hec. de 77 k.) 21 55	Huile de lin . . . . . 50 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 20 50	Paille hors barrière 48 —
Seigle . . . . . 14 —	Foin . . . . . id. . . . . 52 96
Orge . . . . . 42 80	Luzerne (les 750 k.) 54 60
Avoine (entrée) . . . 10 —	Graine de trèfle . . . 37 50
Fèves . . . . . 14 —	— de luzerne . . . . . —
Pois blancs . . . . . 54 —	— de colza . . . . . 28 50
— rouges . . . . . 28 —	— de lin . . . . . 27 —
Cire jaune (50 kil) . 240 —	Amandes en coques (l'hectolitre) . . . . . —
Huile de noix ordin. 63 —	— cassées (50 k) . . . . . —
— de chenevis . . . 50 —	

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS.	
Coteaux de Saumur . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 160 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 145 à »	

Ordinaires, environs de Saumur, 1 <sup>re</sup> id. 115 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 100 à »	
Saint-Léger et environs . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 110 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 100 à »	
Le Puy-Notre-Dame et environs . . . 1 <sup>re</sup> id. 100 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 95 à »	
La Vienne . . . . . 90 à 100	

**ROUGES.**

Souzay et environs . . . . . 125 à 150	
Champigny, 1858 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 260 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 210 à »	
Id. 1859 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 210 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 140 à »	
Varrains, 1858 . . . . . 150 à 170	
Id. 1859 . . . . . 120 à 140	
Bourgueil, 1858 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 170 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 150 à »	

Id. 1859 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 155 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 125 à »	
Restigny . . . . . 125 à 140	
Chinon, 1858 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité 140 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 150 à 155	
Id. 1859 . . . . . 1 <sup>re</sup> id. 150 à »	
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id. 120 à »	

(1) Prix du commerce.

**BOURSE DU 20 OCTOBRE.**

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 68 70  
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 96 00.

**BOURSE DU 22 OCTOBRE.**

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 68 80.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 95 70.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**A VENDRE**

**DEUX MAISONS,**

Sises levée d'Enceinte,

Occupées par M<sup>me</sup> Cousillan et M. Latham.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire.

**A VENDRE ou A LOUER**

Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

**A VENDRE**

Un poêle en faïence avec four.

S'adresser au bureau du journal.

**DEUX COUPLES DE CYGNES**

**A VENDRE**

Au château de Sainte-Verge, près Thouars. (494)

**A VENDRE**

**DE SUITE,**

Une très-jolie DEVANTURE DE MAGASIN à saisons, verre double, rayons et comptoirs; le tout à la Chapelle-sur-Loire.

S'adresser, pour voir et pour traiter, à M. COULON, à la Chapelle-sur-Loire. (488)

**MAISON A LOUER**

**Présentement.**

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

**A LOUER**

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue des Forges, n° 10. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Appartement au premier étage,

Rue de la Tonnelle, 18.

S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

**UNE MAISON DE BLANC**

**Demande un Apprenti.**

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

**DE SUITE,**

Ensemble ou séparément,

1<sup>o</sup> Le CHATEAU DE JOREAU, avec ses RÉSERVES, situé près de Gennes (Maine-et-Loire), sur les bords de la Loire, et à une distance de 16 kilom. de Saumur et de 30 kilom. d'Angers; — l'omnibus du chemin de fer de la station des Rosiers dessert le bourg de Gennes. — Ce château est adossé à un coteau couvert de magnifiques bois-taillis, dépendant de la réserve et dominant les riches vallées de la Loire.

2<sup>o</sup> Le droit exclusif de chasse sur toute la terre de Joreau, d'une étendue de 365 hectares, dont 220 hectares se tenant; — Les bois contiennent une grande variété de gibier et notamment quelques faisans qui s'y sont bien acclimatés. — Nota. Le garde de la propriété sera à la disposition du locataire pour s'occuper d'élever du gibier.

3<sup>o</sup> De dix à quinze hectares de terrain, près le château, pouvant être avantageusement utilisés pour un établissement d'horticulture ou pour plantation de vignes. On peut également tirer un très-bon parti de la terre de bruyère qui se trouve dans un des coteaux dépendant de la terre de Joreau.

4<sup>o</sup> Et une carrière de tuffeaux, située dans le coteau d'Avort, sur la route de grande communication n° 20, de Gennes à Martigné.

S'adresser, pour visiter les lieux, au sieur MIAULT, garde particulier du château de Joreau, et pour traiter :

1<sup>o</sup> A M. FAURERON, expert à Saint-Georges-sur-Loire;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Nueil;

3<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> BIZARD, notaire à Angers, dépositaire des titres de propriété.

**AVIS.**

La Maison de Banque A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam, a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre des comptes-courants, avec chèques, à 4 p. %. Les avances sur titres sont faites au taux de la Banque de France, avec 1.25 de commission par mille francs prêtés. Négociations de titres aux conditions officielles. Envoi immédiat des sommes. (451)

M. GAULTIER-BRIÈRE, libraire à Saumur, demande un EMPLOYÉ. Inutile de connaître la librairie.

## Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT MODÈLE POUR LA FABRICATION SPÉCIALE  
DES  
**CHOCOLATS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE**

ENTREPOT GÉNÉRAL A PARTS  
(CI-DEVANT (Pl. des Victoires, 2) Rue de Rivoli, 132 (ENTRE LES RUES du Roule et des Bourdonnais))

La mission de la COMPAGNIE COLONIALE est de fabriquer du Bon Chocolat et d'en propager l'usage. La Compagnie ne fait pas du bon marché la question principale; elle veut avant tout livrer des produits irréprochables.

Tous les CHOCOLATS de la C<sup>ie</sup> COLONIALE sont composés, sans exception, de matières premières de choix; ils sont exempts de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

Contrairement à un abus qui existe dans le commerce, la C<sup>ie</sup> COLONIALE ne prodigue pas à ses Chocolats les qualifications de *surfins* et d'*extra-fins*; elle ne donne à ses produits que des dénominations sincèrement en rapport avec leurs qualités.

Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme simplement *Bon Ordinaire*, est de beaucoup supérieur à la majeure partie de ceux que l'on vend journellement sous les dénominations les plus exagérées. Et quant à ceux de ses Chocolats qu'elle nomme *Chocolats Fins*, ils sont réellement d'une qualité tout à fait exceptionnelle.

La C<sup>ie</sup> COLONIALE ne suit pas non plus l'usage blâmable qui consiste à comprendre dans le poids annoncé l'étain et le papier qui servent d'enveloppe aux Chocolats. Les produits de la C<sup>ie</sup> COLONIALE, au contraire, ont toujours le poids vrai que l'étiquette indique, et ce, en dehors du poids des enveloppes, de quelque nature qu'elles soient.

CHOCOLAT DE SANTÉ	CHOCOLAT VANILLÉ	CHOCOLAT DE POCHE
Le demi-kilog.	Le demi-kilog.	Et de Voyage
BON ORDINAIRE . . . . . 2 f. 50 c.	BON ORDINAIRE 3 f. . . . .	La Boîte de 36 petites Tablettes
FIN . . . . . 3 . . . . .	FIN . . . . . 5 50	SUPERFIN, la boîte . . . . . 2 f. 25 c.
SUPERFIN . . . . . 5 50	SUPERFIN . . . . . 4 . . . . .	EXTRA, la boîte . . . . . 2 50
EXTRA . . . . . 4 . . . . .	EXTRA . . . . . 5 . . . . .	EXTRA-SUPER, la boîte 3 . . . . .

Dans toutes les Villes de France, chez les principaux Commerçants

Tous les Chocolats de la COMPAGNIE COLONIALE portent sur l'enveloppe les deux mots : COMPAGNIE COLONIALE, ainsi que la signature. VINIT et C<sup>ie</sup>.

BUREAUX, Rue St-Joseph, 20, A LYON.

## LA FRANCE

ABONNEMENT :  
Un an . . . . . 9 fr.  
Six mois . . . . . 5

**LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.**

DIRECTEUR : **Adrien PELADAN.**

Ancien rédacteur en chef de l'*Étoile du Midi*, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux dus à la plume d'écrivains d'élite : tel est, en abrégé, le programme de la *France Littéraire*, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

# 5 FRANCS PAR AN

La *Toilette de Paris*, charmant Journal de Modes paraissant deux fois par mois (24 fois dans l'année), et donnant chaque fois une belle gravure coloriée à l'aquarelle, — tous les trois mois une planche de patrons de grandeur naturelle et les broderies les plus nouvelles. On peut, moyennant 1 fr. 25, recevoir francs de port les patrons qu'on désire : ces patrons sont de grandeur naturelle, tout découpés et tout prêts à être montés.

La *Toilette de Paris* n'a que deux ans d'existence, et elle compte déjà SIX MILLE ABONNÉS.

On peut acheter les numéros, au prix de 15 centimes, chez les marchands de publications pittoresques.

Pour s'abonner, envoyer un bon de poste de 5 francs à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.

LES ABONNEMENTS NE SE FONT PAS POUR MOINS D'UN AN, ET ILS PARTENT TOUS DU 1<sup>er</sup> JANVIER OU DU 1<sup>er</sup> JUILLET.